



La Crimée se sépare de l'Ukraine. Et alors ?

Par [Ron Paul](#)

Mondialisation.ca, 24 mars 2014

[USA Today](#)

Région : [États-Unis](#), [Russie et CEI](#)

Analyses: [Ukraine](#)

Ron Paul est un farouche défenseur des libertés individuelles et un opposant résolu à la politique d'ingérence des États-Unis dans les affaires des autres États. Il s'est notamment opposé aux bombardements de la Serbie en 1999, aux interventions armées en Irak en 2003, en Libye en 2011, et aux menaces d'intervention contre la Syrie en 2012. Partisan du libertarianisme, Ron Paul préconise un État fédéral au rôle limité, de faibles impôts, des marchés libres, une politique étrangère de non-ingérence, et le retour à une politique monétaire basée sur l'étalon or.

Aux États-Unis, tout le monde n'applaudit pas des deux mains aux anathèmes lancés et aux menaces de sanctions décrétées par Barack Obama pour punir Moscou, après l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie. Pour Ron Paul, figure de proue de la non-ingérence et du parti libertarien, les postures de matamore de Barack Obama ne sont pas seulement vaines, elles discréditent Washington.

voltairenet.org

Les habitants de la Crimée viennent de prendre en mains leur avenir en se prononçant au suffrage universel sur les deux options qui s'offraient à eux : conserver le statut de région autonome de l'Ukraine ou rejoindre la Fédération de Russie. Ce faisant, ils ont emboîté le pas à toute une série de pays et de régions qui cherchent à s'affranchir d'un État dominateur qui les étouffe et qui reste sourd à leurs revendications. L'Écosse, la Catalogne et Venise se sont récemment jointes à ce cortège. On n'entend guère parler de ces trois là qui mènent tranquillement leur affaire alors que le vote massif des habitants de la République autonome de Crimée pour le rattachement à la Fédération de Russie a soulevé une tempête : les dirigeants des États-Unis et de l'Union européenne se sont répandus en invectives et l'Otan s'est approchée du déclenchement d'une confrontation armée avec la Russie, comme au plus fort de la Guerre froide, une situation inédite depuis lors.

Ceci vaut-il cela ?

Ceux qui condamnent le vote organisé par la Crimée pour décider de son avenir se plaisent à souligner l'illégalité du référendum. Le droit à l'auto-détermination des peuples est pourtant l'un des principes fondateurs du droit international. L'article 1 de la [Charte des Nations unies](#) stipule clairement que la grande ambition de l'Onu est de promouvoir des relations de bon voisinage et d'amitié entre les nations, fondées sur l'égalité en droit et l'auto-détermination des peuples. Pourquoi les États-Unis se préoccupent-ils de la couleur du drapeau d'un territoire situé à des milliers de kilomètres de leurs frontières ?

Pour les détracteurs du référendum, l'occupation de la Crimée par les troupes russes est la preuve indéniable qu'il était impossible d'organiser un vote équitable. Où donc étaient ces esprits forts quand l'élection organisée sur le territoire de l'Irak, tout entier soumis à l'occupation militaire des États Unis, était saluée comme le « triomphe de la démocratie » ?

Les dirigeants états-uniens qui ont cru devoir soutenir le renversement anticonstitutionnel du gouvernement ukrainien feraient peut-être bien de réviser les leçons apprises sur le banc de l'école : cela leur permettrait de redécouvrir que la Constitution états-unienne interdit formellement à notre gouvernement de renverser des gouvernements étrangers ou encore de prendre un milliard de dollars aux contribuables pour rembourser les dettes contractées par l'Ukraine auprès de ses créanciers internationaux.

L'administration Obama a décidé d'appliquer des sanctions limitées à un groupe restreint de personnalités officielles de la Fédération de Russie et de la République de Crimée [1]. Il n'en reste pas moins que ni les États Unis, ni l'Union Européenne ne peuvent se permettre de prendre de réelles sanctions contre la Russie. Les bienfaits tirés de la globalisation des échanges commerciaux sont trop importants pour chacune des deux parties pour que soit pris le risque d'en obérer l'avenir.

On vient d'ailleurs d'assister au redressement des cours sur les marchés internationaux, après l'annonce que les sanctions garderaient pour l'instant une envergure très limitée. On sait bien, dans ces milieux, que les échanges et les accords économiques internationaux sont le chemin le plus sûr pour la paix et la prospérité. Espérons que les gouvernements auront la sagesse de suivre cette voie.

Ron Paul

Article original en anglais : [Ron Paul: Crimea secedes. So what?](#), 17 mars 2014

Traduction : Gérard Jeannesson, [voltaire.net.org](#)

La source originale de cet article est [USA Today](#)

Copyright © [Ron Paul](#), [USA Today](#), 2014

Articles Par : **[Ron Paul](#)**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer

la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca